



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

Date de convocation : 03/11/2021

Date d'affichage : 03/11/2021

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt et un, le huit novembre, à vingt heures trente,
Présents : 12 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoirs : 2 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 14 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, Mme DESCORMIERS Cindy, M. ALBERT Alexandre, M. De CHAMPS Hubert, Mme BEAUMARD Angélique

Etaient excusés : M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), Mme BEGOUIN Gaëlle, M. DAGUY Maxence (a donné pouvoir à M. De CHAMPS Hubert)

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GALET Florence a été élue secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. ALBERT Alexandre, nouvellement installé en tant que conseiller municipal, suite à la démission de M. GOLDNEY Sylvain.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2021-11-081 : Modification des commissions communales suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal et d'un nouvel adjoint

5.2. Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées

Le Maire informe l'assemblée que, suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal et d'un nouvel adjoint, il convient de procéder à une modification de la composition de certaines commissions municipales.

Monsieur ALBERT Alexandre étant nouvellement installé est candidat pour siéger en tant que membre au sein des commissions suivantes :

- . Bâtiments - camping - stade - cimetière
- . Voirie - fossés - électrification

Monsieur LEPILLIEZ Philippe, ayant été élu en tant qu'adjoint le 4 octobre 2021, est candidat pour siéger en tant que vice-président au sein des commissions suivantes :

- . Bâtiments - camping - stade - cimetière
- . Personnel communal

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité,

- DÉSIGNE :

. Monsieur ALBERT Alexandre pour siéger, en tant que membre, au sein des commissions suivantes :

Bâtiments - camping - stade - cimetière

. Voirie - fossés - électrification

. Monsieur LEPILLIEZ Philippe pour siéger, en tant que vice-président, au sein des commissions suivantes :

. Bâtiments - camping - stade - cimetière

. Personnel communal

DCM 2021-11-082 : SIEIL 37 - modification liste délégués

5.3. Institutions et vie politique - désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIEIL 37,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 désignant un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du SIEIL 37,

Vu la démission du délégué suppléant,

Il convient de désigner un nouveau délégué,

Considérant la décision à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à scrutin secret,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** en qualité de délégué suppléant : M. GUIGNARD Paul
- **RAPPELLE** que le délégué titulaire est M. PETIBON Jacky
- **PREND ACTE** que ces derniers représenteront la commune au sein de toute instance du SIEIL 37

DCM 2021-11-083 : Comité National d'Action Sociale - remplacement du délégué élu

5.3. Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association à laquelle les élus des collectivités territoriales peuvent adhérer pour faire bénéficier leurs salariés de prestations tel que chèques de réduction dans le domaine culturel ou sportif, tarifs préférentiels dans les musées ou sites touristiques, aides financières pour les vacances, prêts, conseils en matière juridique,...

Les délégués locaux (1 élu et 1 agent) désignés au sein de la structure adhérente pour un mandat de 6 ans, assurent le relai entre le CNAS et les personnels bénéficiaires en les informant des offres disponibles et en les aidant dans les démarches pour en bénéficier.

Il rappelle que, par délibération en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal avait désigné M. GOLDNEY Sylvain en tant que délégué élu au sein du CNAS.

Suite à la démission de ce délégué élu, il convient de désigner un nouveau délégué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. LEPILLIEZ Philippe, délégué au sein du CNAS

DCM 2021-11-084 : Travaux effacement réseau HTA/BTA aérien - implantation de postes de distribution - signature de conventions de mise à disposition de terrains avec ENEDIS

3.5. Domaine et patrimoine - autres actes de gestion du domaine public

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'amélioration de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS doit procéder à l'implantation de plusieurs postes de distribution d'électricité sur la commune.

Elle sollicite, à cet effet, la mise à disposition de deux terrains pour la pose de deux postes comme suit :

- Les Champéroux : une surface de 14,91 m², sur le domaine public, le long de la voie communale
- Rue des Gravets : une surface de 11,88 m², sur le domaine public, le long de la voie communale

Lesdits terrains sont destinés à l'installation de postes de transformation de courant électrique et tous leurs accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Les postes de transformation et les appareils situés sur ces emplacements font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ENEDIS.

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, ENEDIS devra verser à la commune une indemnité unique et forfaitaire de :

- 300 euros pour les Champéroux
- 300 euros pour la rue des Gravets

Afin d'encadrer ces mises à disposition de terrain, ENEDIS propose de signer une convention pour chacun des postes de distribution.

La convention prendra effet à compter de la signature de celle-ci par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** ENEDIS à procéder aux travaux d'effacement de réseau HT/BTA aérien afin d'améliorer la desserte et l'alimentation du réseau électrique de distribution publique
- **ADOpte** les termes des deux conventions de mise à disposition de terrains pour l'implantation de postes de distribution aux Champéroux et rue des Gravets
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions proposées par ENEDIS et toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération

DCM 2021-11-085 : Rapport activité 2020 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

5.7. Institutions et vie politique - Intercommunalité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-39 et L.5211-40-2,

Vu l'arrêté préfectoral n° 101-188 en date du 19 octobre 2018 portant statuts de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire,

Vu la délibération n° 2021_119 en date du 28 septembre 2021 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire approuvant le rapport d'activité 2020,

Considérant les principes de démocratisation et de transparence qui régissent les relations entre l'intercommunalité et ses communes membres,

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce document de référence donne une vision complète de toutes les actions menées par la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands investissements communautaires.

Ce rapport a fait l'objet d'une transmission de manière dématérialisée à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire.

Ainsi, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2020, joint en annexe de la présente délibération.

Ce rapport est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes membres, au siège de la CCTOVAL, ainsi qu'en téléchargement sur le site de la CCTOVAL.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire.

DCM 2021-11-086 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire

5.7. Institutions et vie politique - Intercommunalité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 101-188 du 19 octobre 2018 portant modification des statuts de la CCTOVAL,

Vu les délibérations n° D2021_120 ET D2021_121 de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire portant modification de ses statuts en date du 28 septembre 2021,

Considérant l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que la modification des statuts est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification des délibérations citées ci-dessus pour se prononcer,

Considérant que lesdites délibérations ont été notifiées le 4 octobre 2021 aux communes,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, lors de son conseil communautaire du 28 septembre 2021, la Communauté de Communes a modifié ses statuts sur deux points :

- 1) Pour rappel, l'ex Communauté de Communes du Pays de Bourgueil disposait de logements PALULOS en lieu et place des communes.

En 2019, suite à une concertation avec les communes concernées (Bourgueil, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Restigné, La Chapelle-sur-Loire et Continvoir) et à des travaux de rénovation effectués par la CCTOVAL, il est prévu un retour de ces bâtiments aux communes en 2022.

Il convient donc de retirer des statuts de la CCTOVAL la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des logements réhabilités à l'aide du financement de l'Etat dénommé PALULOS sur les communes de Bourgueil, Continvoir, La Chapelle-sur-Loire, Restigné, Saint-Nicolas-de-Bourgueil et Benais.

- 2) Pour rappel, lors de la conférence des maires organisée le 15 septembre 2020, les élus ont validé le projet de prise ou transfert de compétence «centre social».

Un centre social porte une mission d'animation globale, développe des actions intergénérationnelles, offre des services utiles à toute population, garantit un accueil inclusif ou adapté aux personnes rencontrant des difficultés.

L'agrément « Centre social » est attribué par la CAF pour 4 années et le Centre Social de la Douve, présent jusqu'à maintenant sur les seules communes de Langeais et Cinq Mars la Pile, est le seul Centre Social présent sur le territoire communautaire à disposer de cet agrément.

Afin de pouvoir développer cette animation sociale globale à l'échelle du territoire communautaire, il convient de modifier les statuts de la CCTOVAL et de prendre ainsi la compétence « Centre social à vocation intercommunale ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts concernant la reprise de la compétence « Logements PALULOS » par les communes
- **APPROUVE** la modification des statuts concernant la prise de compétence « Centre social à vocation intercommunale »
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réunions diverses

- Monsieur PETIBON donne lecture du compte-rendu du SIEIL 37 du 7 octobre portant sur le rapport d'activité 2020, les énergies renouvelables, les panneaux solaires, le financement d'un barrage à Descartes pour produire de l'énergie propre
- Monsieur De CHAMPS informe l'assemblée que la réunion du Comité Syndical du PNR du 9 octobre portait sur l'élection de 4 vice-présidents et que le Comité Syndical du SMIPE a retenu le scénario de la collecte en porte à porte des ordures ménagères une fois par semaine et le ramassage des emballages à recycler (sacs jaunes) une fois tous les quinze jours

CCTOVAL

- Mme MUREAU fait un point sur la campagne de vaccination suite à la commission services à la population : 7 personnes ont pu bénéficier, à ce jour, d'une aide par la commune en matière de transport pour le rappel du vaccin anti covid (3^{ème} dose) et 4 personnes sont actuellement inscrites pour le 12 novembre.

Mme MUREAU insiste sur le respect des gestes barrières et sur l'importance du port du masque au regard de l'accroissement du taux d'incidence

Elle informe l'assemblée que le Comité de Pilotage du Centre Social aura lieu courant janvier 2022

- Mme GALET donne lecture du compte-rendu de la commission tourisme du 7 octobre portant sur le bilan des offices de tourisme Touraine Nature par rapport à 2020 (pour information, 6 328 visiteurs à l'office du tourisme de Bourgueil entre avril et septembre)
- Elle donne également le compte-rendu de la réunion concernant les projets de développement aires de camping-cars ; 6 communes sont intéressées par ce projet ; la CCTOVAL dispose d'une enveloppe de 30 000 euros à répartir sur les six communes ; 3 000 € seront attribués à chacune des trois communes présentant un petit projet d'aménagement et 7 000 € à chacune des trois communes (dont La Chapelle) présentant un gros projet
- Mme GALET informe l'assemblée que la commission eau et assainissement du 12 octobre portait sur la présentation d'un logiciel de gestion des abonnés
- M. GUIGNARD précise que la conférence des maires portait essentiellement sur le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)
- Mme GANDRILLE donne le compte-rendu de la commission développement économique du 18 octobre ; point sur les zones industrielles ; projets d'extension de la zone d'activités de Souvigné et de Benais-Restigné (environ 34 000 m² d'extension sur Benais-Restigné pour un montant d'environ 720 000 €, études comprises) ; le projet d'extension pourrait permettre également de desservir l'ensemble de la ZA Benais-Restigné en assainissement collectif ; pour information, la CCTOVAL participera à la FERM Expo de Tours du 19 au 21 novembre
- Mme GALET donne le compte-rendu de la commission communication du 21 octobre portant sur la présentation d'un site internet proposé gracieusement par la CCTOVAL aux communes du territoire. 15 communes sont intéressées par le projet. La CCTOVAL aurait la main sur les informations la concernant et prendrait en charge les coûts d'hébergement, de fonctionnement et de mises à jour. Les différents sites pourront être opérationnels d'ici la fin 2022. Mme GALET doit reprendre contact avec le service communication de la CCTOVAL afin de pouvoir bénéficier d'une présentation au sein de La Chapelle.
- M. GUIGNARD informe l'assemblée que le conseil communautaire du 26 octobre portait sur l'approbation du CRTE et sur diverses écritures comptables

Informations diverses

- M. LEPILLIEZ informe l'assemblée du suivi de chantier de la salle Pierre Desproges (travaux accès PMR en cours - les travaux de renforcement de charpente ont commencé) ; Les travaux de réfection du pignon Est de la mairie sont terminés ; une commission des bâtiments est fixée le 22 novembre en mairie afin de déterminer le programme 2022
- Mme GALET informe les élus de l'avancée du dossier d'adressage ; les orientations choisies (type de numérotation, détermination du point de référence) ont été transmises au prestataire (La Poste) et conditionneront la suite du déroulé de la prestation
- Mme MUREAU informe l'assemblée que la société EIFFAGE s'est déplacée dans les locaux de la mairie le 7 octobre afin de faire un point sur le non fonctionnement du système d'alerte et d'information des populations (S.A.I.P.) ; depuis, la sirène a fonctionné lors de l'essai mensuel du 3 novembre ; l'armoire d'alimentation sera déplacée ultérieurement par la société EIFFAGE afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement de ce système d'alerte lors de chaque essai mensuel

- M. GUIGNARD souligne qu'il conviendra de prendre position sur le projet de construction d'un moulin bateau initié par l'association des Bateliers des Vents d'Galerne ; ce point sera porté à l'ordre du jour de la séance du 6 décembre ; divers travaux ont été sollicités par l'association ; une réflexion sera menée de concert avec l'Office du tourisme pour la mise à disposition d'une personne à Maison Loire et Nature pendant l'été 2022
- M. GUIGNARD informe l'assemblée et la population qu'un broyeur de végétaux sera mis à disposition de la commune par la CCTOVAL pour les particuliers, la semaine du 24 au 28 janvier 2022 ; les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie
- Il est précisé que les encaissements des droits d'entrée au court de tennis municipal faisant partie intégrante de la régie centralisée sont suspendus pour une durée d'un an depuis le 3 novembre 2021 ;
- Mme GALET donne le compte-rendu de la réunion des associations communales du 5 novembre concernant le calendrier des fêtes 2022 ; certaines dates ont été reportées en raison des travaux de rénovation thermique de la salle Pierre Desproges en cours.
Elle évoque l'idée soumise aux associations de participer aux décorations de Noël devant la mairie ; une réunion organisée par le Comité des Fêtes invitant les associations qui le souhaitent aura lieu le 18 novembre à 19 h salle de l'ancienne gare.
- M. GUIGNARD informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour le tir du feu d'artifice du 31 décembre 2021
La mise en place des tables pour le banquet des aînés du 14 novembre à la salle des fêtes de Benais a été fixée au samedi 13 novembre à 18H
- Le Conseil Municipal est informé que le Congrès des Maires aura lieu le 30 novembre à Tours ; il est invité à assister à la Sainte Barbe le 4 décembre et à l'Arbre de Noël de la mairie le vendredi 10 décembre ; Mme GALET invite les élus à participer à la Saint-Nicolas organisée par l'association des Bateliers des Vents d'Galerne le dimanche 5 décembre

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance est levée à 22H37.*



Le Maire,

Paul GUIGNARD

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 à 20H30**